

**Inauguration du programme Héliopolis
Technopôle de Château-Gombert
Jeudi 23 juin 2011**

Discours du Président Eugène Caselli

Il y a des signes qui ne trompent pas. La conséquence de la parfaite adéquation du programme Héliopolis avec les besoins des entreprises de technologie a été la commercialisation à 100 pour cent des 4 400 mètres carrés de cette opération du Groupe Lazard. Ce spécialiste reconnu de l'immobilier d'entreprise n'en était pas à son coup d'essai ici à Château-Gombert, puisqu'il a déjà livré en 2007 le programme des baronnies.

Cette fois, son projet conçu par Alban Schwab a été retenu à l'issue de la consultation menée par les services de Marseille Provence Métropole en concertation avec la Ville, parce qu'il répondait précisément aux besoins du marché en prévoyant 30 pour cent de bureaux et 70 pour cent d'ateliers et de laboratoires. Tout a donc trouvé preneur dans ces trois bâtiments qui accueillent des entreprises de technologie dont l'activité est fondée sur l'innovation et connaissent une belle croissance, tant en France qu'à l'international.

Ce remarquable succès commercial a incité le Groupe Lazard à lancer une deuxième tranche du programme Héliopolis. Dessiné par le cabinet Candete et Huet, et fondé sur le même concept de mixité bureaux/activités, Héliopolis II proposera un peu plus de 7 000 mètres carrés aux entreprises sur une parcelle de 14 000 mètres carrés située à proximité de Cybernétix.

Plus que jamais, Mesdames et messieurs, le technopôle Marseille Provence de Château-Gombert s'impose comme un site emblématique de l'action de la communauté urbaine en faveur de l'innovation et un espace tout à fait essentiel de notre stratégie de développement économique qui trouve ici l'un de ses piliers avec l'économie de la connaissance.

Notre rôle consiste ici dans l'accompagnement des entreprises qui souhaitent s'implanter ou se développer, et par la constitution d'une offre foncière et immobilière.

Sans vous noyer sous les chiffres, la vitalité de ce site et des activités qui y sont menées se traduit par la présence de 170 entreprises sur les 180 hectares du technopôle. Au total, ce sont 3 800 personnes qui travaillent sur le site, dont un millier d'enseignants-chercheurs pour 2 800 étudiants.

Il s'agit donc bien de ce qu'on appelle un écosystème de croissance économique.

Il s'appuie sur un incubateur d'entreprises, Impulse, la pépinière d'entreprises commune aux deux sites de Château-Gombert et du pôle média de la Belle-de-Mai, des deux grandes écoles d'ingénieurs Centrale et Polytech, du pôle de compétitivité Optitec piloté par l'association Popsud, de 7 laboratoires de recherche, etc.

Dans le cadre du plan Campus, la communauté urbaine est engagée au titre de ses compétences sur ces deux grands espaces où se trouvent associés et mis en synergie l'enseignement supérieur, la recherche, l'entreprise et le marché : le pôle de l'Etoile où nous nous trouvons et Marseille Luminy. Il nous revient ainsi d'améliorer la desserte de ces sites excentrés, d'y développer l'économie de la connaissance et d'aménager les entrées de ces deux sites majeurs en permettant leur intégration au tissu urbain et naturel. Il ne servirait en effet à rien de proposer des espaces aux entreprises s'ils devaient rester difficiles d'accès et inhospitaliers. Notre engagement financier sur ce chapitre s'élève à près de 165 millions d'euros.

Pour ce qui concerne plus précisément ce pôle de l'Etoile, notre collectivité a retenu le principe d'un bus à haut niveau de service pour améliorer la desserte du site et le raccorder au réseau du métro. Un effort tout particulier est apporté au traitement des espaces extérieurs, qu'il s'agisse de créer les stationnements, les cheminements piéton et les surfaces paysagères.

Enfin, l'extension du technopôle reste à l'ordre du jour après avoir bien résisté aux effets de la crise qui ont été moins sensibles pour les secteurs d'activités engagés dans les technologies les plus avancées.

Plutôt que d'assister à la mise en concurrence des différents secteurs d'activités et les surenchères qu'elle occasionne au détriment de l'efficacité, le développement économique de l'aire métropolitaine marseillaise ne sera poursuivi et amélioré comme il doit l'être qu'à l'échelle du territoire de référence qui s'impose raisonnablement à l'esprit. Le monde économique l'a parfaitement compris, qui n'envisage pas d'autre avenir qu'à cette échelle pertinente. L'évidence de la communauté de destin saute aux yeux. Celle de la communauté des projets et des intentions doit aussi s'imposer tout naturellement à tous. Elle est fondée sur la complémentarité des activités, industrielles, tertiaires, commerciales, agricoles ; sur la montée en puissance du réseau des transports, la satisfaction au plus près des besoins de la demande de logements, et, bien sûr, l'entretien et la préservation de l'environnement.

Nous avons quelques années à peine pour effacer un retard maintenant historique et entrer en bon ordre dans l'avenir qui se présente à nous.

Je ne vois pas d'alternative à cette opportunité.

Alors continuons notre marche en avant !

Je vous remercie.